

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 14/05/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, GEROMEL Bastien, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avait donné pouvoir: ABOULGHAZI Naziha à CHIBLI Rachid, ROSSETTO Claudine à LINARES François, CHEMIN Marie-Ange à GEROMEL Bastien, GOMEZ-GEIL Clémentine à BELBEZE Isabelle, DEHAUMONT Elodie à FEZZANI Soufia, SCHMIDT Franck à PATEY Stéphanie, EL HARROUF-TOUILE Sofia à GUERRERO Lionel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-49 – AVENANT N°3 À LA CONVENTION 100 PERMIS

Mme COSTES-ROBLES, rapporteure, rappelle que dans le but de permettre la mobilité des jeunes âgés de 17 à 25 ans et favoriser ainsi leur insertion professionnelle, la Ville de Saint-Jory avait signé en 2022 une convention « 100 permis », projet porté par Toulouse Métropole en partenariat avec la Mission Locale Haute-Garonne.

L'engagement pris par la Ville de Saint-Jory en signant cet avenant consiste d'une part, à participer financièrement au coût du permis de conduire à hauteur de 500 € par jeune et par permis (dans la limite de 3 permis et sur critères) en contrepartie de l'immersion à effectuer par le jeune dans un service municipal et d'autre part, à participer aux instances de mise en œuvre et de suivi de l'action.

Les avenants 1 et 2 avaient permis de prolonger l'action de l'opération jusqu'au 31 décembre 2024. Il est proposé de signer un nouvel avenant prolongeant l'action jusqu'au 31 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'avenant N° 3 entre Toulouse Métropole, la Mission Locale Haute-Garonne et la ville de Saint-Jory relatif à l'action « 100 permis » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 26 MAI 2025


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS